

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 123-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive:
N° d'affaire: 2019.RRGR.156

Déposée le: 01.05.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)
Grivel (Biel/Bienne, PLR)
Klopfenstein (Corgémont, UDC)
Hamdaoui (Biel/Bienne, PDC)
Gullotti (Tramelan, PS)

Cosignataires: 2

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 06.06.2019

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Soutenir le sport de masse: de la parole aux actes

Le Conseil-exécutif est chargé d'augmenter les moyens financiers du service du sport de l'OSSM pour lui permettre de remplir sa mission en termes de soutien à l'organisation de camps, en particulier de camp de ski.

Développement :

Le service du sport est une unité de l'Office de la sécurité civile, du sport, et des affaires militaires (OSSM). Sur son site internet, nous pouvons lire les éléments suivants :

- « nous assumons et contrôlons toutes les tâches déléguées au canton relatives... au sport.... »
- « nos activités encouragent l'esprit de milice dans les domaines du sport.... »

- « nous favorisons le sport populaire et promouvons ainsi la santé de la population »
- « nous sommes un partenaire cantonal fiable et respectueux pour les domaines... du sport... »

Or, suite aux mesures prises par le Grand Conseil à la fin 2017 dans le cadre du programme d'allègement 2018, ce service s'est vu amputé de moyens financiers disponibles pour soutenir l'organisation des camps « Jeunesse et Sport ».

C'est la mesure 46.4.2 qui demandait précisément entre autres choses :

- A partir de 2018, l'offre de cours Jeunesse et Sport (JS) diminuera d'environ 20 pour cent.
- A partir de 2019, l'offre de camps pour la promotion de l'activité physique des enfants et adolescents sera réduite, voire supprimée.

Cette mesure est en totale contradiction avec la volonté exprimée par le Grand Conseil en adoptant, plus tard il est vrai, une stratégie du sport ambitieuse qui devrait faire la part belle au sport de masse ! Les fameux slogans tels « BE bouge, BE passionne ou BE enrichit » semblent pour le moins vides de sens. Sous le chapitre « promouvoir de nouvelles disciplines et activités sportives », une des mesures préconisait :

- Le canton de Berne maintient à un niveau modéré les frais de cours facturés aux personnes participant aux formations et perfectionnement JS. Estimation des ressources nécessaires : en raison du programme d'allègement 2018, la mesure ne sera pas mise en œuvre pour le moment. En cas de réalisation ultérieure : 100 000 francs par an.

En clair, pour continuer à soutenir entre autres l'organisation de camps, le canton devra débours 100 000 francs. Alors que nous avons voté un budget 2019 qui prévoit un excédent de plus de 120 millions, il semble possible de pouvoir libérer ce montant sans mettre en danger l'équilibre budgétaire.

Cette situation est encore plus aberrante dans le Jura bernois, puisque cet office participait, avec les cantons de Neuchâtel et du Jura, à l'organisation de divers camps pour les jeunes francophones de l'arc « BEJUNE ». Grâce à cet apport, les trois cantons partenaires pouvaient par exemple proposer des semaines de ski à des conditions supportables pour les familles qui ne peuvent pas s'offrir de vacances de ski. Mais, depuis 2019, la situation a changé et cet office ne peut plus soutenir financièrement et/ou proposer ces camps J+S. Résultat : le canton de Berne ne participe plus financièrement à l'organisation – ce qui renchérit évidemment le coût de ces semaines – et les jeunes jurassiens bernois qui voudraient participer comme par le passé à un tel camp doivent désormais payer pour ainsi dire le double des années précédentes, soit plus de 500 francs ! Exemple précis : camp de ski JS organisé durant les vacances de Pâques 2019, au moment de l'inscription la participation financière des jeunes s'élevait à 370 francs. Or, suite à un correctif, ce montant est revu à la hausse, les jeunes Bernois devront payer 560 francs ! Nous peinons à comprendre la pénalité infligée aux jeunes issus du canton de Berne qui voudraient continuer à fréquenter ces camps, puisqu'ils devront s'acquitter d'un montant beaucoup plus élevé que leurs homologues neuchâtelois ou jurassiens.

Nous demandons au gouvernement de prévoir les montants nécessaires à la poursuite de l'organisation de camp JS.

Motivation de l'urgence : l'organisation de tels camps se fait de nombreux mois à l'avance. Si la situation pouvait changer pour les camps 2020, il faut traiter cette motion encore cette année !

Destinataire

- Grand Conseil